

ÉDITORIAL

Nous recevons depuis plusieurs jours des informations nationales plutôt rassurantes quant à une progressive maîtrise de la situation épidémique et des recherches avancées de vaccins qui sembleraient efficaces contre ce virus qui nous impacte tous dans nos quotidiens depuis près d'une année.

La situation sanitaire sur notre territoire reste tendue et à risque. Il nous faut maintenir une vigilance de tous les instants. La plus grande prudence est de mise pour chacun d'entre nous. La lutte contre le Covid sera longue, est l'affaire de tous, dans nos vies professionnelles comme personnelles. Les événements vécus à l'EHPAD Le Champ du Chail ces dernières semaines nous montrent à quel point cet équilibre reste fragile.

Nous tenons à rappeler l'extrême nécessité de poursuivre un respect strict des consignes sanitaires, qui reste pour le moment le moyen le plus efficace pour éviter une infection au SARS-CoV-2. C'est une condition minimale indispensable mais pas toujours suffisante pour assurer la protection de chacun d'entre nous, et particulièrement les personnes âgées et/ou en situation de handicap vivant au sein des établissements du CIAS.

Nous vous communiquons ce bulletin mensuel d'informations n°15 dans lequel vous pourrez lire des articles sur la situation au sein de nos établissements médicosociaux, le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CIAS, les recherches actuelles de vaccins anti-Covid marquant l'espoir d'une vie meilleure, et les financements spécial Covid sollicités et/ou obtenus par notre CIAS.

Nous vous souhaitons de prendre bien soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture à tous.

Sébastien HYACINTHE
Directeur CIAS

LA VIE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Nous vous informons la semaine dernière de la situation vécue depuis trois semaines maintenant à l'EHPAD Le Champ du Chail au sein duquel toutes les équipes se mobilisent sans relâche pour lutter efficacement contre cette crise sanitaire sans précédent.

Nous vous indiquons **le nombre de personnes testées positives qui se porte aujourd'hui au total à cinq pour les personnels et vingt-et-un pour les résidents**, dont une grande partie sort d'isolement (fin de période de contagion). Nous soulignons le sens des responsabilités de notre personnel, conscient des enjeux et des risques sur les résidents de l'établissement, et le progressif impact des mesures renforcées mises en place en matière de sécurité sanitaire.

Toutes les mesures, indispensables à une recherche de maîtrise de la situation, sont mises en place avec des protocoles sanitaires renforcés. Des organisations spécifiques sont instaurées pour tous les résidents, particulièrement pour ceux testés positifs. La priorité est à la prise en charge des résidents, tout en réduisant drastiquement les risques de contagion, dont la majorité des cas positifs concerne l'aile A de l'établissement.

Nous ne déplorons pour le moment aucune décès lié au Covid-19 au sein de l'EHPAD Le Champ du Chail, la majorité des résidents testés positifs étant asymptomatiques. Pour les personnes positives ayant des symptômes, une vigilance poussée est mise en place ainsi que pour notre personnel, auprès desquels nous restons en proximité et en soutien portés par les valeurs humaines qui nous unissent.

Durant cette période de crise, **une attention encore plus particulière est donnée à chaque résident pour les accompagner avec empathie**, conscients des impacts que génèrent le confinement actuel et les suspensions de visites des familles imposées par la présence de cas positifs dans l'établissement. Nous avons adapté nos modes d'intervention, plus individualisés, pour être encore plus proches des préoccupations et des besoins de chaque résident, et mettre tout en œuvre – en lien avec les équipes et les familles – en cas de situation particulière (glissement, soins palliatifs, fin de vie...).

Nous sommes appuyés en cette période difficile par un médecin référent de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), que nous remercions pour son expertise précieuse. La carence de médecin coordonnateur sein de nos EHPAD nous pénalise mais **nous avons fait le choix pertinent de renforcer le temps de coordination des soins** : recrutement de Monsieur Alexandre PAGE sur l'EHPAD Le Logis des Charrières et affectation du temps complet de Madame Véronique MENNETTEAU sur l'EHPAD Le Champ du Chail.

Au niveau de l'EHPAD Le Logis des Charrières, des mesures strictes furent rapidement mises en œuvre au sein de notre établissement de 50 places incluant une unité de vie protégée de 10 places. En dépit des contraintes liées à la crise et l'aspect organisationnel, les équipes se mobilisent fortement. Des tests antigéniques ont été effectués auprès des personnels et **aucun test positif à ce jour ni symptôme chez les résidents et personnels.**

Sur la Résidence Autonomie de Chaunay, nous ne déplorons également aucun cas positif ni personne avec des symptômes. En cas de doute, tous les protocoles de sécurité sanitaire sont mis en œuvre pour éviter tout risque. Malgré le manque d'accompagnement économique, les équipes font face avec force à cette crise.

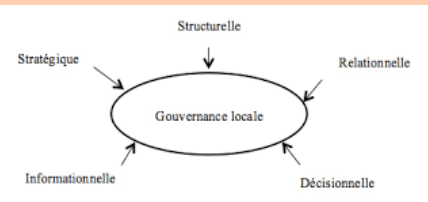
En dépit d'annonces nationales plutôt positives ces derniers jours, la crise sanitaire reste devant nous et pour plusieurs mois encore. **Nous rappelons à tous l'extrême nécessité de maintenir un respect strict des consignes sanitaires. Et nous terminerons en remerciant chaleureusement tous les personnels du CIAS, dévoués et investis, qui font preuve d'un sens des responsabilités et d'un professionnalisme sans faille.**

Guy SAUVAITRE & Sébastien HYACINTHE
Vice-Président & Directeur du CIAS

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il a été procédé à un renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) lequel anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Présidé par le Président de la Communauté de Communes Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, le Conseil d'Administration est composé à parité de 14 membres répartis en deux collèges.



Premier collège : 7 membres représentants élus de la Communauté de Communes élus par le Conseil Communautaire.

Second collège : 7 membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes dont obligatoirement un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

A cette occasion Monsieur Guy Sauvaitre a été réélu au poste de Vice-Président du CIAS qui se compose des 14 membres suivants :



Premier collège : Mesdames DUPUY Françoise (Charroux), MÉMIN Claudie (Surin) et PHELIPPON Murielle (Magné), et Messieurs BELLIN Philippe (Valence-en-Poitou), BOCK François (Gençay), ÉCALLE Michaël (Champagné-Le-Sec), et SAUVAITRE Guy (Chaunay).

Second collège : Mesdames BAZILLE Sylvie (Champagné-Saint-Hilaire), BERTHOMÉ Marie-Annick (Sommières du Clain), GABORIT Chantal (Valence-en-Poitou) et PARADOT Annie (Valence-en-Poitou), et Messieurs GARGOUIL Yves (Charroux), PROVOST Jean-Pierre (Linazay) et TERRANOVA Jean-Luc (Chaunay).

Jean-Luc TERRANOVA
Elu référent Communication

LE VACCIN, SYNONYME D'ESPOIR



Depuis quelques jours, plusieurs laboratoires – dont les premiers en date Pfizer et BioNTech – communiquent sur l'avancée de leurs travaux pour trouver un ou des vaccins efficaces contre le SARS-CoV-2. **Une leur d'espoir en cette période si anxiogène.**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), au 12 novembre, 212 candidats sont en course, 48 sont en phase d'études cliniques. Et parmi eux, dix vaccins ont commencé la phase 3, qui étudie l'efficacité et la tolérance à grande échelle.

Plusieurs candidats sont en phase 3 des essais cliniques : pour ne citer que les plus avancés, les vaccins BNT162b de Pfizer/BioNTech, mRNA de Moderna, celui de AstraZeneca et Université d'Oxford, un de Janssen, le NVX-CoV2373 de Novavax, avec des chiffres d'efficacité annoncés élevés (plus de 90%) pour les vaccins de Pfizer/BioNTech et Moderna.

« Les essais de la phase 3 sont effectués dans des zones de forte circulation du virus, détaille Frédéric Tangy (chercheur à l'Institut Pasteur). Selon les critères fixés par l'OMS, le vaccin contre le Covid sera jugé efficace si parmi les personnes ayant reçu le produit, on compte 50% d'infections en moins que dans le groupe témoin ».

Vu l'urgence de la situation sanitaire, des autorisations dérogatoires de mise sur le marché pourraient être accordées au vaccin qui obtient de bons résultats.



La perspective de ces recherches est de rendre opérationnel un et probablement des vaccins efficaces contre le Covid-19 dès le début de l'année 2021. Restent en suspens, à ce jour, de nombreux questionnements notamment d'ordre technique et éthique.

Sébastien HYACINTHE
Directeur CIAS

FINANCEMENTS SPÉCIAL COVID

Le contexte imposé par la crise sanitaire impacte fortement nos établissements. Cette crise génère depuis le début de l'année des surcoûts liés aux renforts RH, aux équipements de protection individuels et collectifs obligatoires, aux aménagements nécessaires pour se protéger mais également des pertes d'exploitation causés par de moindres taux d'occupation.

Face à cette situation inquiétante, **nous avons alerté très tôt les autorités et les financeurs sur l'impact sans précédent de cette crise sanitaire.**



Pour les EHPAD, nous avons élargé sur une première phase de crédits non renouvelables (mars à mai 2020) incluant le financement de la prime exceptionnelle Covid, et pour lesquels nous avons reçu des accords. Nous avons déposé deux autres demandes pour couvrir les autres périodes, et avec l'enjeu d'être honorés sur tous les surcoûts/pertes du reste de l'année.



Malgré nos alertes et relances, nous n'avons reçu aucun retour favorable de la part de nos financeurs pour les Résidences Autonomie, et nous sommes très inquiets quant à leur pérennité.

Comme pour les EHPAD, les Résidences Autonomie font face à cette crise sanitaire et ont engagé des frais du même ordre, mais sans compensation financière à ce jour. **Nous alertons nos élus locaux sur cette situation car il en va de la survie de ces établissements offrant une continuité de maintien à domicile.**

En parallèle de ces démarches vitales pour notre CIAS, nous avons obtenu l'appui de la Fondation Crédit Agricole dans le cadre de réponses à deux appels à projets : dons de tablettes iPad et financements spécial Covid pour un montant total de 56 K€. Nous tenons vivement à les remercier pour cet appui financier significatif et de réponse aux contraintes posées par cette crise.

Sébastien HYACINTHE
Directeur CIAS